

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 38-479-1936 mettant à la disposition de l'autorité militaire le lot n° 178 quater du Plateau du Serpent.

n° 38-479-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 octobre 1936

Numéro JO
n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro
30 septembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 29 juillet 1924, sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis : Vu l'arrêté du 8 décembre 1925, fixant les conditions d'application du décret susvisé

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 31 octobre 1936.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Le lot n° 178 quater du Plateau du Serpent, immatriculé au nom de l'Etat français sous le n° 203 du Livre foncier de la colonie, est mis à la disposition pleine et entière du commandant supérieur des troupes de la Côte française des Somalis.

Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.